

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ERCÉ PRÈS LIFFRÉ
du mardi 20 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ERCÉ PRÈS LIFFRÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé PICARD, Maire

Etaient Présents : H. PICARD - A. DOUARD - Th. DESRUES - V. LETELLIER - J. POUPART – Ch. JOSEPH - St. DESJARDINS - M. BRETEL - J-Y CHASLE - Ch. AUFFRAY - R. HAMARD - M. HURAUULT - B. CHEVESTRIER – M. RIVIERE

Etaient absents excusés : Ph. BAUDEQUIN - Ph. SAULNIER - E. FAISANT - A. GUEROULT

Secrétaire de Séance : J-Y CHASLE



A titre liminaire, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Nathalie BEAUDOIN, effective au 10 février 2018, et la remercie pour son engagement durant les mois passés au service de la commune. Madame Monique GUILARD, Monsieur Sébastien RAMOS et Madame Sandy RÉGULUS ont exprimé le souhait de ne pas entrer au conseil municipal (démissions). Monsieur le Maire souhaite ainsi la bienvenue à Monsieur Marc RIVIERE qui est aussitôt investi dans ses fonctions de Conseiller Municipal.



COMMISSIONS MUNICIPALES

POINT 1 : Intégration d'un nouvel élu dans des commissions municipales

Monsieur le Maire précise que, suite à la démission de Madame Nathalie BAUDOIN, il y a lieu de compléter la liste des membres des commissions municipales :

<u>COMMISSIONS MUNICIPALES</u> (Maire : Président de droit – art L.2121-22 CGCT)	
AFFAIRES SOCIALES	
1- Annie DOUARD	4- Martine BRETEL
2- Valérie LETELLIER	5- Jacques POUPART
3- Philippe SAULNIER	6- Marie HURAUULT
URBANISME / ENVIRONNEMENT AFFAIRES AGRICOLES / DÉV. ÉCO.	
1- Thierry DESRUES	4- Christelle AUFFRAY
2- Jacques POUPART	5- Marc RIVIÈRE
3- Jean-Yves CHASLE	6- Régis HAMARD
ENFANCE – JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES	
1- Valérie LETELLIER	5- Elvira FAISANT
2- Christelle AUFFRAY	6- Marie HURAUULT
3- Martine BRETEL	7- Bertrand CHEVESTRIER
4- Annie DOUARD	
VIE ASSOCIATIVE / SPORTS & LOISIRS / AFFAIRES CULTURELLES	
1- Valérie LETELLIER	5- Christelle AUFFRAY
2- Anthony GUEROULT	6- Bertrand CHEVESTRIER
3- Thierry DESRUES	7- Régis HAMARD
4- Martine BRETEL	
VOIRIE / RÉSEAUX / TRAVAUX	
1- Thierry DESRUES	4- Jean-Yves CHASLE
2- Jacques POUPART	5- Bertrand CHEVESTRIER
3- Philippe SAULNIER	6- Marc RIVIÈRE

FINANCES

1- Charles JOSEPH	4- Valérie LETELLIER
2- Stéphane DESJARDINS	5- Régis HAMARD
3- Thierry DESRUES	

Monsieur le Maire précise que la commission d'appel d'offres est composée, pour les communes de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. La démission de Nathalie BEAUDOIN conduit à revoter également la Commission d'appel d'Offres / Commission « Marchés » :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES / COMMISSION « MARCHÉS »

Hervé PICARD, Maire

Titulaires

1- Jacques POUPART

2- Thierry DESRUES

3- Marc RIVIÈRE

Suppléants

1- Charles JOSEPH

2- Christelle AUFFRAY

3- Régis HAMARD

Il est proposé la même composition pour la commission « marchés » (pour les marchés inférieurs à 209 000 € H.T. pour les fournitures et services et 5 225 000 € H.T. pour les travaux).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la composition des commissions municipales ci-dessus.

INTERCOMMUNALITÉ

POINT 2 : Modification des statuts de Liffré-Cormier Communauté : entretien des sentiers de randonnées

Monsieur Stéphane DESJARDINS rappelle que, dans le cadre ses compétences optionnelles, Liffré-Cormier Communauté est compétente en matière de « Protection et mise en valeur de l'environnement ». A ce titre, elle a reçu délégation pour intervenir dans les trois domaines suivants :

- Balisage des circuits de randonnée pédestre, équestre et VTT,
- Mise en valeur et signalétique des espaces naturels et du patrimoine du territoire intercommunal d'intérêt communautaire
- Mise à disposition des communes membres de matériel de désherbage alternatif.

Suite à l'élargissement de son périmètre, Liffré-Cormier Communauté a effectué un état des lieux de son domaine naturel et touristique afin d'avoir une parfaite connaissance de la richesse environnementale de son territoire.

Sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de Saint-Aubin du Cormier, la collectivité assurait l'entretien d'un certain nombre de sentiers de randonnées. Liffré-Cormier Communauté est convaincue qu'un réseau de sentiers entretenu et valorisé permet de découvrir les richesses paysagères et patrimoniales d'un territoire, et contribue ainsi à son attractivité touristique et son développement économique.

Afin de continuer à assurer un entretien de qualité pour ses administrés et harmoniser l'état des sentiers de randonnées ayant un rayonnement pour son territoire, Liffré-Cormier Communauté souhaiterait modifier ses statuts pour intégrer la compétence « entretien des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire ».

Suite aux débats menés en commission et en Bureau communautaires, il a été proposé de retenir exclusivement les sentiers pédestres et VTT listés ci-dessous et valorisés par leur intégration dans les topoguides du Pays de Rennes (Le Pays de Rennes...à pied, VTT en Pays de Rennes) et les Portes de Bretagne à pieds (Rando-guide, balades au Pays de Saint Aubin du Cormier) soit au total 11 sentiers pédestre et 8 VTT d'où 65 km d'entretien, ainsi que les sentiers de randonnée du territoires qui sont inscrits dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (à titre indicatif, ceux qui sont désignés en bleu sur la carte jointe en annexe).

Les sentiers d'intérêt communautaire proposés sont les suivants :

Topoguide pédestre : 34,259 km

- Saint Aubin, la médiévale
- Balade au Pays du Couesnon
- Sur les traces de Chateaubriand
- Le meneur de Loups
- La balade de Saint Mauron
- La lande de la rencontre
- La vallée du Couesnon
- Les Verrières et l'Aqueduc
- La Ronde des Chênes
- Les Rotes du Hen Hervelu
- Sévailles et le pont romain

Topoguide VTT : 30,801 km

- Circuit n°1-Liffré
- Circuit n°2-Sud Mi-Forêt
- Circuit n°3-Ouest Mi-Forêt
- Circuit n°4-Les Maffrais
- Circuit n°5-Chasné-sur-Illet
- Circuit n°6-Ercé près Liffré
- Circuit n°7-Forêt de Liffré
- Circuit n°8-La Bouëxière

Il est précisé que le PDIPR ne pourra être modifié par le Département pour ajouter des sentiers de randonnée qu'après validation de Liffré-Cormier Communauté.

Il est par ailleurs rappelé du CGCT dispose « que l'article L. 5211-17 Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive, ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la modification des statuts de Liffré-Cormier Communauté afin de compléter la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement », et d'y ajouter l'« Entretien des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire » ;**
- **Approuve la liste des sentiers reconnus d'intérêt communautaire ;**
- **Précise que la liste des sentiers reconnus à la fois d'intérêt communautaire et inscrits dans le PDIPR ne pourra être modifiée qu'après accord de Liffré-Cormier Communauté en application de la convention d'inscription à valider ultérieurement par délibération du conseil communautaire.**

POINT 3 : Convention de mise à disposition du broyeur de la Ville de Liffré

Monsieur le Maire propose de passer une convention de mise à disposition du broyeur des services techniques de la Ville de Liffré dans le cadre de la politique de mutualisation initiée par Liffré-Cormier Communauté. Le prêt sera consenti en contrepartie d'une participation financière de 120 € / jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la convention présentée,**
- **Autorise Monsieur le Maire de signer la convention.**

AFFAIRES FONCIÈRES

POINT 4 : Vente d'un délaissé communal de 79 m²

Monsieur le Maire relève qu'une propriété sise 22 avenue de L'Illet est divisée en trois par ses propriétaires pour la vente : un lot déjà bâti, et deux autres à bâtir. Est notamment créé un lot de 400 m² issu de la propriété initiale (cadastrée section AB n° 438 de 2 717 m²).

Afin d'agrandir un peu plus leur future propriété, les acheteurs souhaitent acquérir 79 m² de la parcelle communale cadastrée section AB n° 437.

Après en avoir délibéré et à la majorité absolue (3 abstentions de Messieurs Régis HAMARD, Bertrand CHEVESTRIER et Marc RIVIERE), le Conseil Municipal :

- **décide de vendre 79 m² de la parcelle communale cadastrée section AB n° 437 à Monsieur FOURNIER et Madame PAYEUR, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge des acquéreurs,**
- **donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires en ce sens.**

<p>Le procès-verbal de la réunion, document plus complet, est consultable auprès du secrétariat de mairie, aux heures habituelles d'ouverture.</p>
--